

où de simples rinceaux sont combinés avec des motifs destinés à donner de la fermeté aux angles, se trouvent autour du *Vulcain* pour les commencements et de la *tenture de la Galerie de Saint-Cloud* pour la fin du xvii^e siècle.

Les exemples de bordures imitant le bois sculpté accompagnent les tentures de l'*Énéide*, de *Médée* et d'*Esther*, des *Chasses de Louis XV*, avec lesquelles elles s'accordent si bien, et même avec la *tenture des Indes*, dont les compositions si originales et si variées sont un des plus célèbres exemples du genre auquel on a donné le nom de verdure.

A côté de ces types de décoration empruntés à la tapisserie, plusieurs sont dus à un genre de peinture destiné à la suppléer. Tel est le fragment de la *Vue d'Amersfoort* exécuté par F. Bonnemer sur soie, telle est aussi la portière en l'honneur de l'*Indépendance de l'Amérique*. On y a joint de précieux spécimens d'une pratique qui, ayant commencé à s'exercer sur la toile, a fini par devenir la grande industrie des papiers peints : ce sont les fragments des toiles peintes du château de Chenonceau.

La décoration appliquée aux tissus veloutés n'a point non plus été négligée, et à côté de spécimens empruntés à l'art persan, et d'un exemplaire de la série des tapis exécutés à la Savonnerie pour garnir la Grande galerie du Louvre, l'on a placé une portière qui montre que ce n'est point une nouveauté que de faire des tentures en velours.

Le classement par ordre chronologique des matériaux que donnent les *Tapisseries décoratives* a semblé le plus rationnel, en le coordonnant avec leur division par genres.

Mais une difficulté s'est présentée à propos des reproductions, faites à une époque, de tapisseries composées à une époque antérieure. Comme c'est la partie décorative qui a semblé devoir jouer le rôle dominant dans ce recueil, c'est le style du décor qui a prévalu pour le classement, plutôt que la date de la fabrication. Ainsi les *Belles Chasses de Guise*, les *Arabesques*, le *Fructus Belli*, ont été reportés au xvi^e siècle, bien que leur exécution soit du xvii^e et même des commencements du xviii^e siècle, parce que tout y appartient à la Renaissance.

Mais la pièce de la *tenture des Mois* n'appartenant au xvi^e siècle que par le sujet, tandis que la bordure est du xviii^e siècle, c'est parmi les tapisseries de cette période qu'elle a été classée.

Quant aux différences de nationalité, il n'en a point été tenu compte, parce qu'il a semblé que les comparaisons seraient rendues plus faciles par le rapprochement.